



Votre confort et votre tranquillité au quotidien nous concernent. C'est la raison pour laquelle, nous avons mis en place le Contrat entretien multi-services, un contrat d'entretien préventif pour votre logement.

Avec le Contrat entretien multi-services, Toulouse Métropole Habitat vous permet d'entretenir votre logement grâce à une prestation réalisée par une équipe d'ouvriers dédiée à ce contrat sur une base forfaitaire tout à fait avantageuse.

## UN BOUQUET DE SERVICES

- Une visite d'entretien annuelle de votre logement faite par deux ouvriers de Toulouse Métropole Habitat. Cette visite permettra de contrôler, d'entretenir et de remplacer vos équipements défectueux dû à l'usage normal de votre appartement.
- Un dépannage lors de demandes ponctuelles en cas de besoin (panne, dysfonctionnement...) sur des équipements qui normalement sont à votre charge au titre de réparations locatives.
- La vérification technique du logement lors de votre départ.



**Les dépannages ou les remplacements occasionnés suite à un usage abusif, anormal ou une dégradation volontaire ne sont pas pris en charge par Toulouse Métropole Habitat.**

## QUELQUES RÈGLES À SAVOIR

En matière d'entretien des logements, la réglementation fixe quelles sont les interventions à la charge de Toulouse Métropole Habitat et celles à la charge du locataire.

• Conformément aux dispositions des articles 6 et 7 de la loi du 6 juillet 1989, le locataire est obligé "de prendre à sa charge l'entretien courant du logement, des équipements mentionnés au contrat de bail, des menues réparations ainsi que l'ensemble des réparations locatives définies par décret au Conseil d'État, sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon, vice de construction, cas fortuit ou de force majeure".

• Une liste des réparations locatives est énumérée dans le décret 87-712 du 26 août 1987 et disponible sur notre site internet.

Faire des réparations peut être nécessaire, faire appel à un prestataire externe peut vite engendrer un coût important, voire dissuasif.

Le Contrat entretien multi-services est un véritable avantage pour vous et son coût est plus que raisonnable.



## UN PRIX ATTRACTIF

Ce contrat fait l'objet d'un forfait mensuel de 10,91 € TTC. Il vous sera facturé à partir de la date d'adhésion et sera identifié « Contrat d'entretien multi-services » sur une ligne différenciée de votre avis d'échéance.



## DE NOMBREUX LOCATAIRES CONCERNÉS

Chaque locataire de Toulouse Métropole Habitat vivant dans une résidence construite depuis plus de 2 ans, peut profiter de ce service.

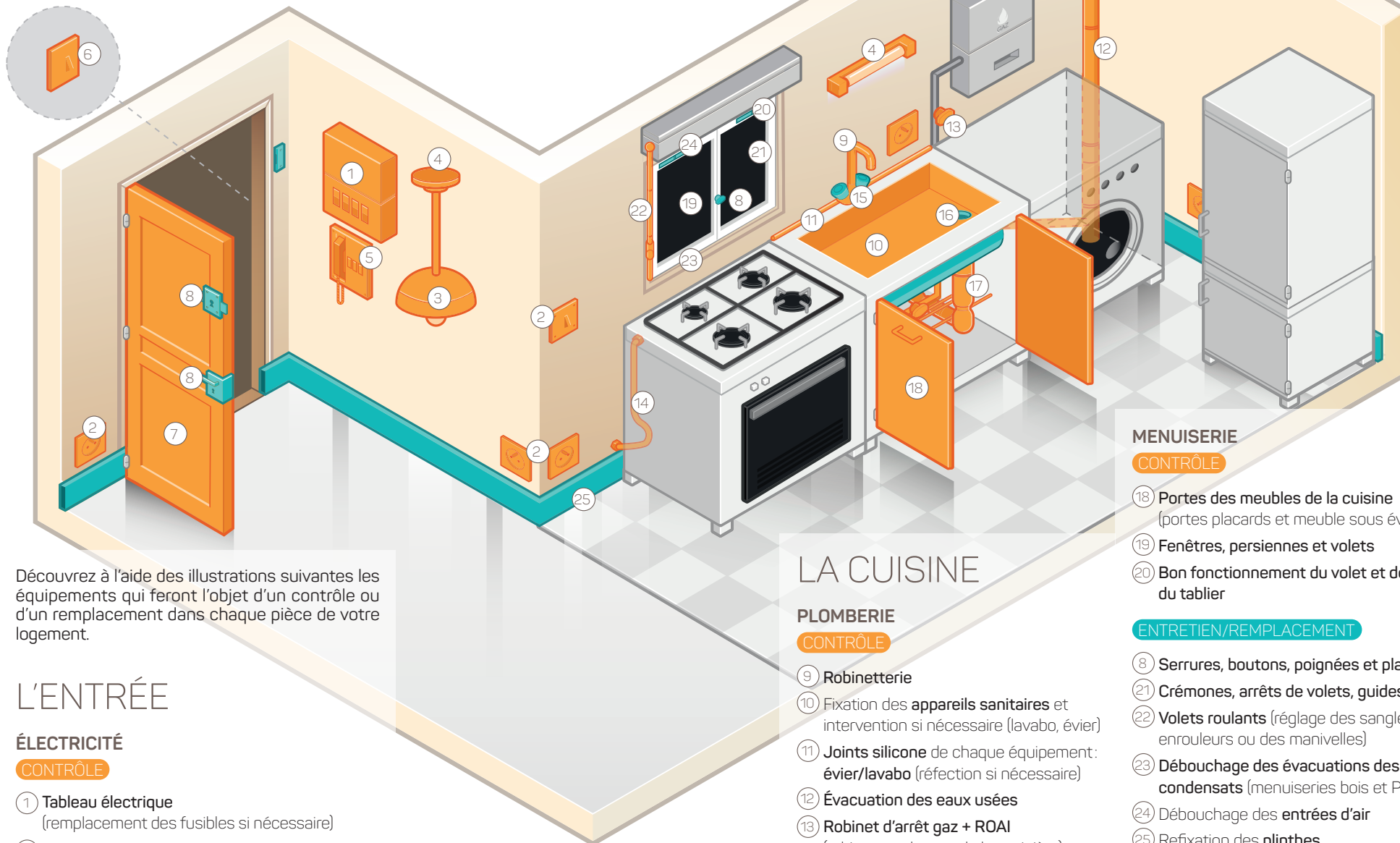


## UN MODE D'EMPLOI FACILE

Vous serez informé de la visite d'entretien annuelle par :

- un affichage dans les parties communes de votre résidence,
- un avis de passage individualisé qui vous sera remis une semaine avant le passage des ouvriers. En cas d'absence, Le PASS est à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous.

Une fois la visite réalisée et l'entretien effectué, les ouvriers de la Régie vous proposeront de signer une fiche de travaux sur laquelle vous pourrez nous faire part de vos observations.



Découvrez à l'aide des illustrations suivantes les équipements qui feront l'objet d'un contrôle ou d'un remplacement dans chaque pièce de votre logement.

## L'ENTRÉE

### ÉLECTRICITÉ

#### CONTRÔLE

- 1 Tableau électrique (remplacement des fusibles si nécessaire)
- 2 Interrupteurs et prises (remplacement si nécessaire)
- 3 Douilles (remplacement si nécessaire)
- 4 Fixation lustrerie
- 5 Fonctionnement de l'interphone (remplacement du combiné si nécessaire)
- 6 Sonnette sur porte d'entrée (remplacement si nécessaire)

### MENUISERIE

#### CONTRÔLE

- 7 Porte palière
- 8 Serrures (y compris des boîtes aux lettres), boutons, poignées et plaques

#### ENTRETIEN/REPLACEMENT

## LA CUISINE

### PLOMBERIE

#### CONTRÔLE

- 9 Robinetterie
- 10 Fixation des appareils sanitaires et intervention si nécessaire (lavabo, évier)
- 11 Joints silicone de chaque équipement: évier/lavabo (réfection si nécessaire)
- 12 Évacuation des eaux usées
- 13 Robinet d'arrêt gaz + ROAI (robinet au-dessus de la gazinière)
- 14 État du raccord visso-gaz/gaz inox

#### ENTRETIEN/REPLACEMENT

- 15 Joints sur les têtes de robinet
- 16 Mécanismes de vidage (bonde)
- 17 Canalisations (nettoyage du siphon, nettoyage chimique des canalisations)

### MENUISERIE

#### CONTRÔLE

- 18 Portes des meubles de la cuisine (portes placards et meuble sous évier)
- 19 Fenêtres, persiennes et volets
- 20 Bon fonctionnement du volet et de l'état du tablier

#### ENTRETIEN/REPLACEMENT

- 8 Serrures, boutons, poignées et plaques
- 21 Crémones, arrêts de volets, guides
- 22 Volets roulants (réglage des sangles, des enrouleurs ou des manivelles)
- 23 Débouchage des évacuations des condensats (menuiseries bois et PVC)
- 24 Débouchage des entrées d'air
- 25 Refixation des plinthes

### ÉLECTRICITÉ

#### CONTRÔLE

- 2 Interrupteurs et prises (remplacement si nécessaire)
- 3 Douilles (remplacement si nécessaire)
- 4 Fixation lustrerie